



CONVENTION DE PARTICIPATION ET EXONERATION DE RESPONSABILITÉ

DATE APPROUVÉE: 15 JUILLET 2020

HEAD OFFICE

Victoria Office / Bureau de Victoria
3024 Rue Glen Lake Road
Langford, BC CANADA V9B 4B4
Tel / Tél: 250 418 8998
Fax / Téléc: 250 386 3810

Vancouver Office / Bureau de Vancouver
Suite 450 - 375 Water Street
Vancouver, BC CANADA V6B 5C6
Tel / Tel: 778-379-5770

rugby.ca
info@rugby.ca

Canada



CONVENTION DE PARTICIPATION ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Je souhaite m'inscrire et(ou) inscrire mon enfant mineur nommé ci-dessous (selon le cas, le « participant ») à la Fédération canadienne de rugby (« Rugby Canada ») et participer au sport du rugby durant l'année civile [2020] Les renonciations remplies doivent être retournées avant l'entrée et l'utilisation des installations de Rugby Canada;

En signant ce document, je précise et déclare par les présentes que le participant a dépassé l'âge de la majorité dans mon territoire de résidence ou a fait signer la présente exonération par son parent ou son tuteur légal pour le compte du participant. En contrepartie de l'occasion de participer au sport du rugby, dont il est accusé réception et dont le caractère suffisant est reconnu par les présentes, le participant, pour son compte et pour celui de ses successeurs, héritiers, ayants cause et quiconque autre pouvant faire une réclamation au nom ou pour le compte du participant, consent irrévocablement et inconditionnellement à ce qui suit :

I. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE DÉROULEMENT DE PROGRAMMES DE RUGBY CANADA :

Le participant consent) par la présente, s'engage à respecter et à appuyer les Règles du Jeu de World Rugby (<http://laws.worldrugby.org/>).

II. UTILISATION DE L'IMAGE :

Le participant accorde par les présentes à Rugby Canada le droit irrévocable d'utiliser, à sa seule discrétion, tout renseignement sur moi ou me concernant et(ou) toute photo dans laquelle je parais dans toute publicité, annonce ou autre promotion de Rugby Canada dans tous les médias, sans rémunération ni autre avis. Je conçois que cette utilisation peut inclure des écrits, des illustrations ou des vidéos.

UTILISATION DE L'IMAGE : *Le participant par les présentes donne à son club et aux organismes directeurs provinciaux/territoriaux et nationaux y étant associés, y compris Rugby Canada, le droit irrévocable d'utiliser, à leur seule discrétion, tout renseignement sur le participant ou à son sujet et(ou) toute photo dans laquelle il paraît selon le cas, y compris, notamment, son nom, adresse, voix, photo, image et(ou) autre ressemblance à des fins de publicité, d'annonce ou d'autre promotion de son club et(ou) d'un organisme directeur provincial/territorial et(ou) national y étant associé dans tous les médias, sans rémunération ni autre avis. Le participant conçoit que cette utilisation peut inclure des écrits, des illustrations ou des vidéos.*

III. RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ :

1. Le participant s'engage, comme condition préalable à sa participation au sport du rugby organisé par des « fédérations » et(ou) leurs clubs membres et en contrepartie additionnelle du fait qu'ils m'invitent et(ou) l'inscrivent à cette fin, à être strictement lié par les modalités de cette renonciation.

2. Le participant reconnaît que sa participation au sport du rugby (y compris, notamment, tel qu'il se déroule conformément à ses lois et règlements) comporte des risques et des dangers à l'entrée dans tous les terrains, propriétés, installations, structures, installations, véhicules ou l'équipement appartenant à, loué, exploité ou autrement contrôlé par Rugby Canada et / ou ses clubs membres (le «Lieux»), qui pourraient causer de sérieuses blessures à ses participants, particulièrement à ses joueurs, y compris, notamment :

- des risques et des dangers i) d'accidents, ii) de lésions corporelles et de blessures graves ou maladies, y compris (notamment) des blessures aux yeux, au visage, aux dents, au cerveau, à la tête et à d'autres parties du corps, des ecchymoses, des entorses, des coupures, des égratignures, des fractures, des commotions, des luxations et des blessures à la moelle épinière par suite desquelles je peux devenir paralysé ou affaibli en permanence, iii) de décès et iv) des pertes ou des dommages matériels;
- des risques de collision ou de contact avec d'autres participants, spectateurs, du matériel (y compris à la suite de malfonction d'équipement), objets naturels ou artificiels, risques de trébuchement, site ou terrain de jeu avec des conditions imparfaites, participants de différents niveaux de compétence, utilisation négligente des lieux par d'autres, sécurité inadéquate, mesures ou lieux dangereux, autres circonstances connues, inconnues ou indépendantes de la volonté de Rugby Canada, son club et les organismes directeurs provinciaux / territoriaux et nationaux associés, et chacun de leurs partenaires, sponsors, agents, sociétés affiliées, divisions, filiales, administrateurs, dirigeants, membres respectifs, employés, agents employés, membres, assureurs, bénévoles, , thérapeutes ou successeurs et cessionnaires (ensemble, les «parties libérées»); ou la négligence ou l'omission des parties libérées.

3. Le participant comprend et reconnaît en outre que L'organisation mondiale de la santé a déclaré que la propagation de la maladie COVID-19 est une pandémie mondiale (la "Pandémie") et que, à la lumière de la pandémie, les autorités canadiennes de santé publique ont fortement recommandé que tout le monde (en particulier les personnes à haut risque) évite de participer à des activités où un risque de transmission de la COVID-19 peut survenir et le participant accepte de prendre des précautions supplémentaires, notamment:

a) pratiquer en tout temps une distance physique d'au moins 2 mètres ou 6 pieds;

b) éviter tout contact physique avec d'autres personnes;

c) éviter de partager des articles avec d'autres personnes à moins qu'elles aient été correctement désinfectées;

d) laver les mains avec de l'eau et du savon soigneusement et souvent;

e) ne pas toucher le visage avec des mains non lavées;

- f) nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées;
- g) s'auto-mettre en quarantaine ou s'isoler pendant au moins 14 jours en cas de symptômes de la COVID-19;
- h) suivre la direction de toute correspondance, signalisation ou affichage par les entreprises fréquentées (y compris par Rugby Canada); et
- i) suivre toutes les directives supplémentaires publiées par les autorités sanitaires et gouvernementales compétentes.

Le participant reconnaît que la participation au sport du rugby (y compris, mais sans s'y limiter, conduite conformément à ses lois et réglementations) comporte un risque de transmission de la COVID-19, y compris le contact ou l'interaction avec d'autres personnes qui peuvent avoir été exposées à la COVID-19, la proximité ou le contact avec des surfaces, des équipements, ou d'autres objets qui, malgré les efforts des parties libérées, peuvent être infectées par COVID-19 ou d'autres maladies transmissibles. Les participants conviennent de prendre toutes les précautions supplémentaires ci-dessus lorsqu'ils se rendent dans un établissement détenu ou exploité par les parties libérées et / ou lorsqu'ils participent au rugby en général.

4. Le participant comprend parfaitement les risques et les dangers associés à sa participation dans le sport du rugby, conformément à ses lois et règlements et accepte entièrement à ses risques et périls. Le participant comprend et accepte les risques et dangers particuliers liés à la participation et / ou à la participation au sport de rugby pendant la pandémie, y compris la possibilité que les parties libérées peuvent ne pas être en mesure d'assurer une distance appropriée entre les personnes, ou les lieux ou l'équipement utilisé dans le sport du rugby peuvent ne pas être correctement ou entièrement nettoyés, stérilisés ou autre. Une exposition ou une infection de la COVID-19 peut survenir par les actions, les inactions ou la négligence du participant, les parties libérées ou autres.

5. En contrepartie de permettre au participant d'utiliser les lieux, le participant s'engage à libérer, décharger et indemniser entièrement et à jamais chacune des **parties libérées** de toute responsabilités et toutes les causes d'action, poursuites judiciaires, pertes, de tous les dommages, blessures (y compris les lésions et les blessures corporelles, le décès et les dommages matériels), peu importe la façon dont ils été causés (par négligence ou autrement), des réclamations, demandes, sommes, coûts et frais (y compris les frais juridiques et débours judiciaires) et de tout autre responsabilité de quelque nature que ce soit me concernant ou touchant toute autre personne, découlant directement ou indirectement de sa participation au sport du rugby, ou s'y rapportant.

6. Le Participant renonce à tout droit d'engager une action en justice ou toute autre procédure judiciaire contre l'une des Parties libérées (y compris pour des blessures ou des maladies causées par leur propre négligence) pour des réclamations, dommages ou pertes de toute nature qui pourraient survenir à la suite des risques de blessure ou de maladie liés à l'entrée ou à l'utilisation des Lieux, y compris, sans s'y limiter, le droit de réclamer des dommages-intérêts à un tiers, que toute personne peut avoir, en raison de la perte, des dommages ou des blessures subis par le participant, directement ou indirectement découlant de ou en relation avec la participation au sport du rugby ou résultant de toute exposition potentielle ou réelle à la COVID-19, et indemniser et dégagera chacune des Parties Libérées de toute perte, coût ou dépense encouru par l'une des parties libérées en lien avec toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une d'entre elles à cet égard. Le Participant reconnaît qu'il assume librement tous les risques associés ou accessoires au sport du rugby qui peuvent survenir du fait ou en relation avec l'utilisation des Lieux.

IV. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION :

Définitions

1. Les termes suivants ont cette définition dans cette Politique :
 - e) *“Organisation”* – Une fédération ou un club provincial ou territorial affilié et enregistré avec Rugby Canada.
 - f) *“Inscrit”* – Une personne qui paie des frais à Rugby Canada et/ou à une organisation. Les inscrits peuvent être des athlètes, des entraîneurs, des arbitres ou d'autres personnes
 - g) *“Saison d'inscription”* – La saison d'inscription est le 1er mai au 30 avril de chaque année. Certaines catégories d'inscrits (par exemple, temporaire / collégial) pourraient avoir une saison d'inscription plus courte. La saison d'inscription de BC Rugby est du 1er au 31 août de l'année suivante.
 - h) *“Rugby Canada”* – L'organisme national pour le rugby au Canada.

Objet et application

2. Le but de cette politique est de décrire comment les Inscrits peuvent recevoir des remboursements pour les frais qu'ils paient à Rugby Canada.

Contexte

3. Pour participer à des activités de rugby au Canada, un Inscrit doit s'inscrire via le portail d'inscription de SportLoMo - Rugby Canada. Les Inscrits sont automatiquement inscrits auprès de leur club, de leur fédération de rugby provinciale / territoriale et de Rugby Canada.
4. Pendant le processus d'inscription, Rugby Canada perçoit des frais auprès des Inscrits au nom des organisations. Les frais de chaque Inscrit sont répartis entre le club de rugby du membre, la fédération provinciale / territoriale applicable et Rugby Canada.
5. Les Fédérations internationales et World Rugby exigent que toutes les équipes doivent avoir la permission de l'organisme National de partir en tournée avant d'arriver dans un autre pays, ce qui nécessite donc l'inscription et l'approbation de Rugby Canada.
6. Les clubs de rugby doivent faire sanctionner les séances de Rugby Try de Rookie Rugby avant la date de début de Try Rugby, ce qui nécessite par conséquent l'inscription et l'approbation de Rugby Canada.

Remboursement

7. Les Inscrits sont admissibles à un remboursement complet ou partiel après avoir payé leurs frais d'inscription décrits dans ce document.

8. Les remboursements peuvent être obtenus comme suit:
- a) Les remboursements doivent être officiellement demandés par la personne inscrite (l'Inscrit) ou au nom d'un Inscrit par un parent ou tuteur (applicable pour tout Inscrit n'ayant pas atteint l'âge majeur dans sa province ou son territoire) via le système SportLomo.
 - b) Tous les remboursements seront approuvés automatiquement si une demande est soumise dans les 15 jours suivant l'achat / l'inscription d'origine et que le participant n'a pas participé à des activités liées au rugby dans le délai de 15 jours. SportLoMo sera responsable de remettre le remboursement à chaque Inscrit via le système d'inscription.
 - c) Les remboursements qui tombent en dehors de l'échéancier de 15 jours à compter de l'achat ou l'inscription d'origine seront examinés par toutes les organisations et traités sur une base individuelle. En cas d'approbation, Rugby Canada, les fédérations provinciales, les associations régionales et les clubs seront responsables du paiement à la personne inscrite (l'Inscrit).
 - d) Des remboursements peuvent également être effectués en totalité si le championnat de l'Inscrit ne commence pas.
9. Toutes les demandes de remboursement doivent être adressées à refunds@rugby.ca

Frais de transaction

10. Seuls les frais d'inscription (et les taxes applicables) payés par l'Inscrit seront remboursés. Les frais de transaction et/ou les frais de service ne seront pas remboursés.

Éligibilité

11. Une fois qu'une personne inscrite (Inscrit) participe à une activité liée au rugby, elle n'a pas droit à un remboursement par Rugby Canada.
12. Un membre Inscrit qui a été sanctionné, suspendu ou retiré de son adhésion à Rugby Canada ou à une organisation n'est pas admissible à un remboursement.
13. Un remboursement demandé en dehors de la saison des inscriptions ou hors des délais prescrits ne sera pas accordé.
14. Les frais de sanction d'une équipe pour sa permission de visiter un autre pays ne sont pas remboursables.
15. Les frais de sanction pour une séance Rookie Rugby Try Rugby ne sont pas remboursables.
16. Une personne inscrite (Inscrit) peut changer une adhésion temporaire pour une adhésion complète. Pour une mise à niveau et pour que le nouvel abonnement soit crédité, l'Inscrit doit effectuer le changement pendant que l'adhésion est toujours active ou dans les 15 jours ouvrables suivant l'expiration de l'adhésion temporaire. Les changements effectués en dehors de ces horaires ne seront pas remboursés.

V. RÈGLES DU JEU DE WORLD RUGBY ET POLITIQUE ANTIDOPAGE :

En signant ci-bas, le participant certifie que les renseignements fournis à l'égard de l'inscription du participant auprès de Rugby Canada sont véridiques, qu'ils sont transmis en contrepartie de cette inscription avec les privilèges y étant accessoires et qu'en indiquant son acceptation de la présente convention de participation et exonération de responsabilité, le participant est devenu assujéti aux règles, aux règlements et aux décisions de tous les organismes compétents reconnus (fédérations, sous-fédérations et sociétés membres) faisant partie de Rugby Canada et à ceux de Rugby Canada même et de ses dirigeants, qui peuvent être restrictifs à certains égards, comme pour les déplacements d'une équipe à l'autre, la conduite, etc., et je m'engage à respecter ces règles, règlements et décisions de tous les organismes compétents reconnus faisant partie de Rugby Canada et à ceux de Rugby Canada même et de ses dirigeants. Je sais que je peux prendre connaissance de ces règles et règlements en communiquant avec l'organisme compétent pour lequel je (ou mon enfant, s'il y a lieu) compétitionne ou encore avec les bureaux de Rugby Canada.

Le participant reconnaît et conçoit qu'en s'inscrivant auprès de Rugby Canada, il observe et respecte la procédure en cas de violation des règles antidopage de World Rugby. En signant le présent document dans l'espace prévu ci-dessous, il conçoit que cela inclut la liste des substances interdites de l'Agence mondiale antidopage, ainsi que les conséquences associées à toute violation de ces règles et procédures et à l'utilisation des substances interdites figurant sur ladite liste.

Le tout est conforme au programme appelé « Keep Rugby Clean » de World Rugby. Veuillez cliquer sur ce lien pour obtenir des renseignements supplémentaires et consulter la liste des substances interdites de l'AMA. (<http://keeprugbyclean.worldrugby.org/?page=resource>)

VI. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Le participant accepte et comprend que Rugby Canada recueillera et utilisera les renseignements personnels sur le participant aux fins décrites dans la politique de confidentialité de Rugby Canada.

En plus des objectifs décrits dans la politique de confidentialité de Rugby Canada, le participant autorise Rugby Canada à:

- a. Distribuer les informations sur les participants à l'organisation sportive provinciale / territoriale régissant le rugby dans ma province / mon territoire de résidence et / ou dans mon club / organisation de rugby
- b. Photographier et / ou enregistrer mon image et / ou ma voix sur un film et / ou une bande audio, et utiliser ce matériel pour promouvoir le rugby et / ou Rugby Canada à travers les médias sociaux et les médias traditionnels tels que les bulletins, les sites Web, la télévision, les films, la radio et toute impression. Je comprends que je renonce à toute réclamation de rémunération pour l'utilisation de ce matériel audio / visuel utilisé à ces fins.

De plus, le participant comprend que SportLoMo sera autorisé à utiliser / reproduire les données sportives stockées dans sa base de données pour fournir des services aux fédérations provinciales et territoriales, aux clubs / organisations de rugby, aux joueurs, aux supporters et aux commanditaires de Rugby Canada. SportLoMo n'utilisera ni ne fournira aucun service aux fédérations rugby provinciales / territoriales, des clubs / organisations de rugby, des commanditaires ou des tiers qui utiliseront de quelque manière que ce soit des données personnelles ou enfreindront les lois sur la protection des données du Canada.

Le participant comprend qu'il peut retirer son consentement à tout moment en contactant l'agent de la protection de la vie privée de Rugby Canada. L'agent de la protection de la vie privée informera le participant des répercussions d'un tel retrait.

VII. CONSENTEMENT :

Le Participant reconnaît avoir soigneusement examiné la présente Convention de participation et exonération de responsabilité et reconnaît qu'il comprend parfaitement les conditions énoncées ci-dessus. Le participant reconnaît qu'en signant ci-dessous, il reconnaît avoir signé volontairement le présent accord de participation et la décharge de responsabilité et il reconnaît en outre que les parties libérées peuvent se prévaloir du présent accord de participation et de la Responsabilité dans son ensemble.